

Centre de toxicomanie et de santé mentale

États financiers
31 mars 2026



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil des fiduciaires du
Centre de toxicomanie et de santé mentale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre de toxicomanie et de santé mentale** (le « CAMH ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CAMH au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CAMH conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CAMH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider CAMH ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CAMH.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CAMH;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CAMH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CAMH à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto, Canada
Le 28 mai 2026

Ernst & Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Centre de toxicomanie et de santé mentale

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie	74 922	24 898
Débiteurs (<i>note 13</i>)	59 431	60 697
Montant à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement (<i>note 3</i>)	12 269	10 648
Stocks	5 321	4 475
Charges payées d'avance	6 155	15 150
Total des actifs à court terme	158 098	115 868
Trésorerie soumise à restrictions et placements (<i>note 3</i>)	146 199	143 717
Placements à long terme (<i>note 4</i>)	170 492	215 827
Montant à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement (<i>note 3</i>)	205 377	211 248
Autres débiteurs à long terme	2 913	2 993
Immobilisations, montant net (<i>note 5</i>)	1 159 855	877 944
	1 842 934	1 567 597
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	176 087	146 740
Tranche à court terme des créditeurs à long terme (<i>note 3</i>)	5 930	5 609
Total des passifs à court terme	182 017	152 349
Apports reportés liés aux fonds de recherche (<i>note 8 a</i>)	68 399	71 678
Autres apports reportés (<i>note 8 b</i>)	37 811	36 113
Créditeurs à long terme (<i>note 3</i>)	207 031	212 960
Dette à long terme (<i>note 7</i>)	120 000	120 000
Apports de capital reportés (<i>note 9</i>)	1 087 966	847 546
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (<i>note 10</i>)	3 947	3 788
Passif au titre des avantages futurs du personnel (<i>note 11 b</i>)	2 613	2 450
Total du passif	1 709 784	1 446 884
Actif net		
Actifs non grevés d'affectations	—	—
Investissement dans des immobilisations	89 664	45 900
Actifs grevés d'affectations internes (<i>note 14</i>)	43 486	74 813
Total de l'actif net	133 150	120 713
	1 842 934	1 567 597

Voir les notes annexes.

Approuvé par le conseil des fiduciaires :

Présidente, conseil des fiduciaires

Présidente, comité d'audit, des finances
et des ressources

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Ministère de la Santé et gouvernement fédéral (<i>notes 3, 8 b) et 12)</i>	584 244	558 755
Subventions de recherche et autres subventions (<i>note 8 a)</i>)	78 549	85 135
Activités auxiliaires et autres (<i>note 5)</i>)	56 574	49 987
Produits provenant des patients	4 931	3 092
Amortissement des apports de capital reportés (<i>note 9)</i>)	28 390	31 617
Revenus de placement	8 913	12 063
	761 601	740 649
Charges		
Rémunération (<i>notes 11 et 12)</i>)	484 652	443 030
Fournitures et autres (<i>notes 3, 5 et 12)</i>)	199 904	201 056
Amortissement des immobilisations	36 345	38 851
Médicaments et fournitures médicales	11 166	10 789
Loyer	4 647	3 307
Intérêts (<i>notes 3 a) et b)</i>)	12 450	12 754
	749 164	709 787
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	12 437	30 862

Voir les notes annexes.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2026			2025	
	Investissement dans des immobilisations \$	Actifs grevés d'affectations internes \$	Actifs non grevés d'affectations \$	Total \$	Total \$
Actif net					
au début de l'exercice	45 900	74 813	—	120 713	89 851
Excédent des produits					
sur les charges de l'exercice	—	—	12 437	12 437	30 862
Acquisition d'immobilisations	319 191	—	(319 191)	—	—
Perte sur cession					
d'immobilisations (note 5)	(935)	—	935	—	—
Apports de capital reportés					
reçus (note 9)	(266 537)	—	266 537	—	—
Amortissement des immobilisations	(36 345)	—	36 345	—	—
Amortissement des apports de					
capital reportés (note 9)	28 390	—	(28 390)	—	—
Virements interfonds (note 14)	—	(31 327)	31 327	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	89 664	43 486	—	133 150	120 713

Voir les notes annexes.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 mars

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	12 437	30 862
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	36 345	38 851
Amortissement des apports de capital reportés	(28 390)	(31 617)
Charge au titre des avantages futurs du personnel	293	281
Revenus de placement réinvestis	(4 168)	(5 670)
Perte sur la cession de placement	103	835
Perte (gain) à la cession d'immobilisations	(9 065)	5 912
	<u>7 555</u>	<u>39 454</u>
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement lié aux activités		
Débiteurs	1 266	29 733
Stocks	(846)	1 390
Charges payées d'avance	8 995	(13 871)
Créditeurs et charges à payer	29 347	(11 155)
Variation nette des apports reportés liés aux fonds de recherche	(3 279)	4 866
Variation nette des autres apports reportés	1 698	(2 490)
Charge de désactualisation relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	159	96
Cotisations au titre des avantages futurs du personnel	(130)	(126)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>44 765</u>	<u>47 897</u>
Activités d'investissement		
Variation de la trésorerie et des investissements soumis à restrictions	(2 482)	(124 621)
Produit tiré des placements à long terme	263 000	127 097
Acquisition de placements à long terme	(213 600)	(205 471)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>46 918</u>	<u>(202 995)</u>
Activités de financement		
Variation du montant à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement	4 250	9 005
Variation des autres débiteurs à long terme	80	(660)
Apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations	268 810	91 534
Remboursement du capital de créditeurs à long terme	(5 608)	(5 308)
Produit tiré de la dette à long terme	—	120 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>267 532</u>	<u>214 571</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(319 191)	(105 718)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	10 000	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(309 191)</u>	<u>(105 718)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>50 024</u>	<u>(46 245)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	24 898	71 143
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>74 922</u>	<u>24 898</u>
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Montant à recevoir du ministère de la Santé et autres débiteurs inclus dans les apports reportés	(4 331)	(1 445)
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et charges à payer	(49 391)	(26 282)

Voir les notes annexes.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

1. Activités

Le Centre de toxicomanie et de santé mentale (le « CAMH » ou l'« hôpital ») est un hôpital psychiatrique spécialisé réparti sur deux emplacements principaux à Toronto. Le CAMH a pour vocation de fournir des soins cliniques, de favoriser le rétablissement, d'effectuer des recherches et d'offrir des services d'éducation dans les domaines de la toxicomanie et de la santé mentale. Le CAMH joue également un rôle majeur dans l'élaboration de politiques à l'appui du réseau de santé mentale et de toxicomanie de l'Ontario.

Le CAMH a été constitué en personne morale sans capital social par lettres patentes de fusion en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) le 23 janvier 1998. Le CAMH est également un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exempt d'impôt sur le revenu. Les activités du CAMH sont assujetties aux dispositions de la *Loi sur les hôpitaux publics* (Ontario).

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment les chapitres SP4200 à SP4270, qui s'appliquent aux organismes publics sans but lucratif. Un résumé des principales méthodes comptables est présenté ci-dessous.

Mode de présentation

Les présents états financiers font état des actifs, des passifs et des activités du CAMH. Ils ne portent pas sur les activités de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale (la « Fondation du CAMH » ou la « Fondation »), entité affiliée non contrôlée dans laquelle CAMH détient une participation économique (*note 13*).

Constatation des produits

Le CAMH a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions publiques. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement du montant est raisonnablement assuré. Les apports grevés d'affectations externes sont reportés lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes et constatés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* (Ontario) et de ses dispositions, le CAMH est principalement financé par la province de l'Ontario conformément aux modalités de financement établies par le ministère de la Santé. Les subventions visant le fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais non encore reçues à la clôture de la période sont comptabilisées. Lorsqu'une tranche de la subvention se rapporte à une période ultérieure, sa constatation est reportée et cette tranche est ensuite comptabilisée au moment où elle est reçue. Les présents états financiers reflètent les meilleures estimations de la direction des modalités de financement avec le ministère de la Santé.

Les apports reçus sous forme de dons et de subventions visant des dépenses d'investissement spécifiques sont initialement reportés, puis comptabilisés à titre d'apports de capital reportés. Ces apports reportés sont comptabilisés à titre de produits sur la même base que l'amortissement du coût des immobilisations connexes. Le financement des immobilisations est comptabilisé lorsque survient un accord avec le donateur et qu'il existe une assurance raisonnable que le financement sera reçu dans un avenir rapproché.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Les produits tirés des activités auxiliaires et des soins offerts aux patients et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services ont été fournis et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les profits (pertes) réalisés sont comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats, sauf dans la mesure où le montant est grevé d'affectations externes. En pareil cas, il est ajouté aux autres soldes grevés d'affectations ou déduit de ceux-ci.

Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des fonds en banque.

Stocks

Les stocks se composent principalement des fournitures destinées aux soins des patients et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de remplacement actuelle. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. S'il n'est pas pratique d'utiliser la juste valeur, la valeur nominale est utilisée. Les coûts engagés dans de nouvelles installations ou augmentant de façon importante la durée d'utilité des immobilisations existantes sont incorporés au coût des immobilisations. Les coûts visant à maintenir le fonctionnement normal sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les coûts directs de construction et d'aménagement. Les frais d'intérêts engagés sur l'emprunt contracté en vue de financer la construction, déduction faite des intérêts générés par le placement des fonds empruntés non dépensés, sont incorporés dans le coût des immobilisations en cours de construction pendant la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que la construction soit presque terminée et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de la façon suivante :

Immeubles	De 20 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 5 à 10 ans

Lorsque les immobilisations ne sont plus nécessaires à la capacité du CAMH d'offrir des services, l'excédent de leur valeur comptable nette sur leur valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Partenariats public-privé

Les projets de partenariats public-privé (les « PPP ») sont comptabilisés dans les états financiers du CAMH sur leur période de construction si, à la fois :

- ils sont conclus entre le CAMH et un partenaire du secteur privé en vue de la réalisation d'un projet d'infrastructure;

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

- la répartition des risques prévoit le contrôle de l'actif par CAMH à tout moment pendant la durée de l'accord;
- le partenaire du secteur privé 1) conçoit, construit, acquiert ou améliore un élément d'infrastructure nouveau ou existant; 2) finance l'opération après la mise en état d'utilisation de l'élément d'infrastructure et 3) exploite et/ou entretient l'élément d'infrastructure.

Dans le cadre de ces PPP, CAMH comptabilise l'actif afférent à un élément d'infrastructure construit ou acquis initialement au coût, lequel représente la juste valeur à la date de comptabilisation, et le passif correspondant du même montant que l'actif afférent à l'élément d'infrastructure qui s'y rattache, moins toute contrepartie déjà cédée au partenaire du secteur privé. L'actif est évalué ultérieurement conformément aux politiques en matière d'immobilisations corporelles. Selon les modalités de l'entente, une contrepartie peut être transférée au partenaire du secteur privé par CAMH afin de régler le passif correspondant, au moyen d'une combinaison de passif financier et de modèle de l'utilisateur-payeur.

Les paiements au titre des coûts du cycle de vie dans le cadre de ces PPP sont considérés comme des coûts relatifs aux améliorations à l'exploitation ou à l'entretien. Les améliorations s'ajoutent à la valeur comptable de l'élément d'infrastructure amélioré si CAMH contrôle les avantages économiques futurs de ces améliorations. Les coûts d'exploitation et d'entretien sont comptabilisés en charges d'une manière logique et systématique qui correspond le mieux aux avantages tirés des services fournis sur la durée du contrat de service.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'hôpital est soumis à des obligations juridiques liées à la mise hors service de bâtiments et de matériel. Il comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles au cours de la période où celles-ci sont nées, généralement au moment de l'acquisition ou de la mise en valeur de l'actif, lorsqu'une évaluation raisonnable de l'obligation peut être effectuée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont évaluées selon la meilleure estimation des dépenses directement attribuables et nécessaires à l'exécution de l'obligation. Ces coûts comprennent les frais d'activités, d'entretien et de suivi après la mise hors service, lesquels sont exigés au moment où l'actif est mis hors service. L'hôpital n'a utilisé aucune technique d'actualisation pour évaluer l'obligation, car cette dernière sera acquittée prochainement. Le montant de l'obligation est ajouté à la valeur comptable de l'actif en question et amorti de façon linéaire sur sa durée de vie restante, notamment lorsque l'obligation est liée à une immobilisation corporelle entièrement amortie. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées à chaque date de clôture et ajustées selon les faits et circonstances disponibles à cette date. Les modifications du calendrier ou du montant estimatifs des coûts futurs sont comptabilisées dans l'état de la situation financière en ajustant l'actif et la provision liée à la mise hors service d'immobilisations. Une fois que les immobilisations corporelles ne sont plus en service, les modifications apportées à l'estimation du passif servant à acquitter les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que toute nouvelle obligation liée à la cession de l'actif sont comptabilisées en charges au cours de la période où les changements se produisent.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Régimes d'avantages sociaux

Régime de retraite interentreprises

Certains employés du CAMH au 9 mars 1998 et tous les employés qui se sont joints au CAMH depuis cette date peuvent participer au régime de retraite Healthcare of Ontario Pension Plan (« HOOPP »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Par conséquent, le HOOPP est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, dans le cadre duquel les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Certains employés du CAMH sont des participants au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« SEFPO »), régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées, axé sur le salaire moyen consécutif le plus élevé. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, car il s'agit d'un régime interentreprises, dans le cadre duquel les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Autres avantages futurs du personnel

Certains employés du CAMH ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi. Le coût de ces avantages est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon la meilleure estimation de la direction de l'augmentation prévue des salaires, de l'âge de la retraite des employés et des coûts liés aux soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées a été établi en fonction du taux de rendement des obligations provinciales plus une prime de risque particulière au CAMH relativement aux durées variables fondées sur les flux de trésorerie attendus des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le coût des services passés provenant des modifications apportées au régime est passé en charges au moment où les modifications entrent en vigueur.

Le gain (la perte) net actuariel est amorti sur la période de service restante moyenne des employés actifs, qui est de 14 ans (17 ans en 2025).

Instrument financiers

Les actifs financiers du CAMH comprennent la trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions et les placements, les débiteurs, le montant à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement, les placements à long terme et les autres débiteurs à long terme. Les passifs financiers se composent des créditeurs et charges à payer, des créditeurs à long terme et de la dette à long terme.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des crédateurs à long terme. Les crédateurs à long terme sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à leur juste valeur. Les instruments financiers du CAMH sont par la suite évalués comme suit :

Actifs/passifs	Catégorie d'évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Trésorerie soumise à restrictions et placements	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Montant à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement	Coût amorti
Placements à long terme	Juste valeur/coût amorti
Autres débiteurs à long terme	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Juste valeur/coût amorti
Créditeurs à long terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les intérêts débiteurs et créditeurs.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Lorsqu'une baisse de valeur est jugée durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les placements, sauf les obligations, sont présentés à la juste valeur. Les transactions au titre des placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Les coûts de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les placements présentés à la juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les placements non désignés aux fins d'évaluation à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus les coûts de transaction et sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour perte de valeur.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement de portefeuille classé dans l'une ou l'autre des catégories qui a subi une perte de valeur considérée comme étant durable. Les variations ultérieures de la juste valeur découlant de la réévaluation d'un placement de portefeuille sont présentées, le cas échéant, dans les profits et pertes de réévaluation. Lorsque la perte de valeur du placement de portefeuille est reprise ultérieurement, la moins-value comptabilisée à l'état des résultats n'est reprise qu'une fois le placement vendu.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Évaluation à la juste valeur

Le classement suivant est utilisé pour décrire les données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 – évaluation fondée sur des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2 – méthodes d'évaluation fondées sur des données de marché autres que les prix cotés, qui sont observables pour un actif ou un passif, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 – données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et les plus pertinentes et appropriées selon le type d'instrument financier à évaluer dans le but d'établir le prix de transaction qui aurait été établi à la date d'évaluation dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale.

Actif net grevé d'affectations internes

Le conseil des fiduciaires impose des affectations internes à l'actif net, à même des fonds non grevés d'affectations, afin qu'il soit consacré à des fins précises, y compris des projets d'investissement.

Apports de biens et de services

Certains services du CAMH sont volontairement fournis par la collectivité. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les apports de services comptabilisés ne font pas l'objet d'informations dans les présents états financiers.

Les biens et les services reçus en tant que dons sont comptabilisés à la juste valeur à la réception de ces biens et services, lorsque la juste valeur peut être estimée de manière raisonnable.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période de présentation de l'information financière.

Une partie des produits comptabilisés au titre du ministère de la Santé doit être estimée. L'hôpital a conclu des ententes de responsabilité qui précisent les droits et les obligations des parties en ce qui concerne le financement fourni à l'hôpital par le ministère de la Santé pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Les ententes de responsabilité décrivent certaines normes et obligations de prestation qui établissent les résultats acceptables pour l'hôpital dans un certain nombre de secteurs.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Si l'hôpital ne satisfait pas aux normes ou aux obligations de prestation stipulées dans les ententes ou les lettres de financement, le ministère de la Santé est autorisé à ajuster le financement reçu par l'hôpital. Le ministère de la Santé n'est pas tenu de communiquer les ajustements apportés au financement, et ce, tant que les données de fin d'exercice n'ont pas été soumises. Étant donné que les données de fin d'exercice ne sont soumises qu'une fois que les états financiers ont été finalisés, il est possible que le montant de financement reçu du ministère de la Santé pour l'exercice augmente ou diminue après la clôture de l'exercice. Le montant des produits qui est comptabilisé dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la direction des montants liés au financement dont le paiement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments exigeant des estimations importantes comprennent la recouvrabilité des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations, les charges à payer et les passifs éventuels, les apports reportés, les avantages sociaux futurs (*note 11*) et les obligations liées au déclassement d'immobilisations (*note 10*).

Les provisions pour les soldes débiteurs sont principalement évaluées selon la recouvrabilité historique des débiteurs, des provisions particulières étant constituées pour les soldes impayés les plus importants réputés être potentiellement irrécouvrables. Les avantages futurs du personnel (*note 11*) sont touchés par l'incertitude relative à la mesure, car les résultats réels peuvent différer considérablement des meilleures estimations à long terme des résultats attendus formulées par l'hôpital. Par exemple, l'écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant les taux d'évolution des coûts des soins de santé pour les prestations de retraite peut être important.

3. Projet de réaménagement

Le CAMH réalise un projet en plusieurs phases visant la transformation de son hôpital psychiatrique traditionnel de la rue Queen en un centre de calibre mondial de soins liés à la toxicomanie et à la santé mentale, de recherche, d'éducation, de promotion de la santé et de prévention. Ce centre sera aménagé comme un village urbain (le « projet de réaménagement »). Le CAMH a l'intention de regrouper une grande partie des activités de ses deux emplacements principaux dans un établissement nouvellement réaménagé qui servira de plaque tournante pour ses programmes, ses services et ses ressources. Ce projet est financé par le ministère de la Santé, la Fondation du CAMH et le CAMH à même les fonds autogénérés et la dette (*note 7*).

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

La ventilation des créditeurs à long terme, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Phase 1B	78 801	81 078
Phase 1C	134 160	137 491
	212 961	218 569
Moins : la tranche à court terme des créditeurs à long terme	5 930	5 609
Créditeurs à long terme	207 031	212 960

La ventilation des débiteurs à long terme à recevoir du ministère de la Santé, selon les phases du projet de réaménagement, se présente comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Phase 1B	78 197	80 420
Phase 1C	134 160	137 491
Phase 1D	5 289	3 985
	217 646	221 896
Moins : la tranche à court terme des débiteurs à long terme à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement	12 269	10 648
Débiteurs à long terme à recevoir du ministère de la Santé – projet de réaménagement	205 377	211 248

Le CAMH a reçu des fonds du ministère de la Santé et d'autres sources afin de financer les différentes phases du projet de réaménagement. La partie de ces fonds ayant été reçue en avance est classée en tant que trésorerie soumise à restriction et placements et est présentée en fonction de la phase du projet de réaménagement comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Phase 1B	5 127	5 296
Phase 1C	5 207	5 207
Phase 1D	11 579	12 838
Phase 1D (notes 4 et 7)	120 000	120 000
Réaménagement – autres	4 286	376
Trésorerie à long terme soumise à restrictions et placements	146 199	143 717

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

a) Phase 1B

En décembre 2009, le CAMH a conclu une entente de projet avec une entreprise de construction tierce, CHS (CAMH) Partnership, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (pour une durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1B du projet. Le solde du capital à payer à CHS (CAMH) Partnership de 78,8 M\$ (81,1 M\$ en 2025) relativement à la construction des immeubles porte intérêt à 7,8 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts de 0,73 M\$ et vient à échéance le 31 mai 2042. De plus, le solde des coûts de fonctionnement et des services d'entretien sur le cycle de vie, soit 98,1 M\$ (102,1 M\$ en 2025), est à payer pendant la durée de l'entente. Les versements (compte non tenu de l'impôt) pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	Dette	Intérêts	Coûts de fonctionnement	Cycle de vie
	\$	\$	\$	\$
2027	2 468	6 281	3 199	764
2028	2 675	6 074	3 260	1 721
2029	2 900	5 849	3 322	2 109
2030	3 143	5 606	3 385	2 264
2031	3 407	5 342	3 450	3 475
Par la suite	64 208	33 489	43 330	27 829
	<u>78 801</u>	<u>62 641</u>	<u>59 946</u>	<u>38 162</u>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, des intérêts débiteurs de 6,6 M\$ (6,7 M\$ en 2025) sont inclus dans l'état des résultats.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, des coûts de fonctionnement et d'entretien sur le cycle de vie de 4,1 M\$ (4,5 M\$ en 2025) sont inclus au poste « Fournitures et autres » de l'état des résultats. Ces coûts sont essentiellement financés par le ministère de la Santé et sont comptabilisés dans les produits provenant du ministère de la Santé et du gouvernement fédéral à l'état des résultats.

L'entente avec CHS (CAMH) Partnership exige la prestation de services de fonctionnement et d'entretien jusqu'au 31 mai 2042. Le coût total restant de ces services est estimé à 59,9 M\$. En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements de quelque 38,2 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2042. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par ministère de la Santé.

b) Phase 1C

En mars 2017, le CAMH a conclu une entente de projet avec une société de construction tierce, Plenary Health Phase 1C LP, visant la conception, la construction, le financement et l'entretien (durée de 30 ans) des immeubles construits dans le cadre de la phase 1C. Le solde du capital à payer à Plenary Health Phase 1C LP de 134,2 M\$ (137,5 M\$ en 2025) lié à la construction des immeubles porte intérêt à 4,0 %, est remboursable en versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts de 0,8 M\$ et vient à échéance le 31 août 2050. De

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

plus, le solde des coûts de fonctionnement et des services d'entretien sur le cycle de vie, soit 207,1 M\$, est à payer sur la durée de l'entente. Les versements (compte tenu de l'impôt) pour les cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	Dettes	Intérêts	Coûts de fonctionnement	Cycle de vie
	\$	\$	\$	\$
2027	3 462	5 620	4 386	996
2028	3 597	5 487	4 468	3 005
2029	3 738	5 349	4 552	3 363
2030	3 888	5 205	4 637	3 398
2031	4 038	5 056	4 723	3 365
Par la suite	115 437	61 044	109 288	60 883
	134 160	87 761	132 054	75 010

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, des intérêts débiteurs de 5,9 M\$ (6,0 M\$ en 2025) sont inclus dans l'état des résultats.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, des coûts de fonctionnement et d'entretien de 5,5 M\$ (5,4 M\$ en 2025) sont inclus au poste « Fournitures et autres » de l'état des résultats. Ces coûts sont essentiellement financés par le ministère de la Santé et sont comptabilisés dans les produits provenant du ministère de la Santé et du gouvernement fédéral à l'état des résultats.

L'entente avec Plenary Health Phase 1C LP exige la prestation de services de fonctionnement et d'entretien jusqu'au 31 mai 2051. Le coût total restant de ces services est estimé à 132,1 M\$. En outre, le CAMH s'est engagé à effectuer le total des versements de quelque 75,0 M\$ liés à l'entretien sur le cycle de vie des immobilisations au cours de la période restante de l'entente jusqu'au 31 mai 2051. Ces versements doivent également être financés en quasi-totalité par le ministère de la Santé.

c) Phase 1D

Le 25 mars 2021, le CAMH a reçu du ministère de la Santé la confirmation d'une subvention de planification et d'aménagement pour la phase 1D de 37,2 M\$, qui comprend une subvention de 2,5 M\$ préalablement approuvée en août 2017. Ces fonds ont couvert la part des coûts du ministère de la Santé pour la planification et l'aménagement associés au projet médicolégal de la phase 1D, aux travaux préliminaires de la phase 1D (déplacement des occupants actuels du centre communautaire) jusqu'à concurrence de 34,1 M\$, et au projet de recherche de la phase 1D jusqu'à concurrence de 3,1 M\$.

Le CAMH a engagé des dépenses d'investissement de 491,4 M\$ (195,2 M\$ en 2025) jusqu'à ce jour, dont une tranche de 14,4 M\$ a été incorporée dans le coût des travaux préliminaires du projet médicolégal de la phase 1D. La tranche restante de 477,0 M\$ des dépenses d'investissement engagées, liée au projet médicolégal de la phase 1D et au projet de recherche de la phase 1D, est comptabilisée dans les « Immobilisations en cours de construction » de la catégorie d'immobilisations « Réaménagement » (*note 5*).

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Projet médicolégal de la phase 1D – En février 2024, le CAMH et Infrastructure Ontario ont conclu un contrat à prix fixe avec une société de construction tierce, PCL Partnerships, visant la conception, la construction et le financement des bâtiments construits dans le cadre de la phase 1D, pour un engagement total de 1,33 G\$, compte non tenu des taxes. Au 31 mars 2026, le CAMH avait engagé des dépenses d'investissement de 166,3 M\$ (34,6 M\$ au 31 mars 2025) (selon la quote-part du ministère de la Santé), qui sont incluses dans les « Immobilisations en cours de construction » de la catégorie d'immobilisations « Réaménagement » (*note 5*).

Projet de recherche de la phase 1D – En février 2024, le CAMH et le ministère de la Santé ont signé une entente de services de gestion pour la construction de l'immeuble de recherche. Le coût total du projet est estimé à 637,0 M\$, selon le premier devis estimatif, sous réserve de changement au deuxième devis estimatif. Le ministère de la Santé finance ce projet à hauteur de 104,0 M\$, la Fondation du CAMH, à hauteur de 303,5 M\$ (*note 13*) et un montant de 120,0 M\$ sera financé par emprunt (*note 7*). Le reste est financé au moyen de fonds générés en interne.

En janvier 2024, le CAMH a conclu une entente de projet avec PCL Constructors Canada Inc. visant la construction d'un immeuble dans le cadre de la phase 1D, pour un engagement total de 499,0 M\$, compte non tenu des taxes, dont 138,0 M\$ se rapportent aux coûts accessoires et autres coûts du projet. Du financement approuvé dont dispose l'hôpital, 43,7 M\$ (23,2 M\$ en 2025) ont été reçus du ministère de la Santé et 207,0 M\$ (100,0 M\$ en 2025), de la Fondation du CAMH au 31 mars 2026, dont 5,1 M\$ et néant ont été comptabilisés en tant que montants à recevoir respectivement du ministère de la Santé et de la Fondation du CAMH (*note 13*) au 31 mars 2026 (3,9 M\$ et 9,0 M\$ au 31 mars 2025).

À ce jour, les coûts d'investissement engagés par le CAMH s'élèvent à 310,7 M\$ (146,0 M\$ en 2025) (quote-part du CAMH de 261,3 M\$ (121,2 M\$ en 2025) et quote-part du ministère de la Santé de 49,4 M\$ (24,8 M\$ en 2025)), lesquels sont comptabilisés dans les « Immobilisations en cours de construction » de la catégorie d'immobilisations « Réaménagement » (*note 5*).

4. Placements à long terme

	2026	2025
	\$	\$
Certificats de placement garanti (« CPG »)	288 527	333 759
Autres	1 739	1 842
	290 266	335 601
CPG comptabilisés dans la trésorerie soumise à restrictions et les placements (<i>notes 3 et 7</i>)	(119 774)	(119 774)
Placements à long terme	170 492	215 827

Au 31 mars 2026, les CPG avaient une durée moyenne jusqu'à l'échéance de 1,3 an (1,2 an au 31 mars 2025) et un taux de rendement moyen de 3,9 % (4,6 % au 31 mars 2025).

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Les CPG dont la durée jusqu'à l'échéance est de moins d'un an sont inclus dans les placements à long terme dans la mesure nécessaire pour que les placements correspondent au total des apports reportés liés aux fonds de recherche et autres apports reportés (*note 8*), des apports en capital reportés non dépensés (*note 9*) et de l'actif net grevé d'affectations internes.

Les CPG et les autres placements sont évalués respectivement à titre d'instruments financiers de niveau 1 et de niveau 3. Au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, aucun transfert d'actifs n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3.

5. Immobilisations

	2026		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	8 589	—	8 589
Immeubles	68 455	56 545	11 910
Matériel et mobilier	168 337	148 905	19 432
Réaménagement (<i>note 3</i>)			
Immeubles	804 638	177 668	626 970
Matériel et mobilier	43 235	37 366	5 869
Immobilisations en cours de construction	487 085	—	487 085
	1 580 339	420 484	1 159 855

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	9 101	—	9 101
Immeubles	74 212	59 807	14 405
Matériel et mobilier	157 101	141 804	15 297
Réaménagement (<i>note 3</i>)			
Immeubles	807 774	160 346	647 428
Matériel et mobilier	43 322	34 638	8 684
Immobilisations en cours de construction	183 029	—	183 029
	1 274 539	396 595	877 944

Les immobilisations en cours de construction se composent principalement de la phase 1D du projet de réaménagement (*note 3 c*).

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Au cours de l'exercice, le CAMH a vendu un immeuble d'une valeur comptable de 0,8 M\$ pour 10,0 M\$, donnant lieu à un profit à la vente de 9,2 M\$, lequel a été comptabilisé dans les « Activités auxiliaires et autres » à l'état des résultats. En outre, le CAMH a radié diverses composantes liées aux immeubles représentant un coût de 11,8 M\$ (21,97 M\$ en 2025) et un amortissement cumulé de 11,7 M\$ (16,1 M\$ en 2025) pour une perte nette sur cession de 0,1 M\$ (5,9 M\$ en 2025) comptabilisée dans les « Fournitures et autres » à l'état des résultats.

6. Facilités de crédit

En plus de la dette auprès de tiers liée au projet de réaménagement (*note 3*), le CAMH a conclu une facilité de crédit à vue renouvelable de 23,1 M\$, dont elle peut disposer sous forme d'emprunts à taux préférentiel, de découverts, d'emprunts au taux CORRA quotidien, d'emprunts à terme au taux CORRA, de lettres de crédit ou de lettres de garantie, pour financer ses besoins de fonctionnement généraux. Les emprunts à taux préférentiel et les découverts portent intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % par année. Les emprunts au taux CORRA quotidien portent intérêt au taux CORRA quotidien simple majoré de 0,80 % et les emprunts à terme au taux CORRA portent intérêt au taux CORRA à terme majoré de 0,80 %. Les lettres de crédit et les lettres de garantie portent intérêt à un taux déterminé au moment de leur acceptation. Au 31 mars 2026, le CAMH avait emprunté 7,4 M\$ sur cette facilité (néant au 31 mars 2025). Le CAMH dispose d'une autre facilité de crédit pour le remboursement de ses cartes de crédit d'entreprise jusqu'à concurrence de 0,25 M\$.

Le CAMH a également obtenu une facilité d'emprunt bancaire renouvelable de 50 M\$ au taux préférentiel de la banque moins 0,25 %, pour disposer d'une source de financement additionnel pour le projet de réaménagement (*note 3 c*). Aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité aux 31 mars 2026 ou 2025.

7. Dette à long terme

Le 1^{er} mai 2024, le CAMH a émis des débentures de premier rang non garanties de série A à 5,246 % d'un montant en capital de 120 M\$ pour financer la construction du projet de recherche de la phase 1D (*note 3 c*). Les débentures ont une durée jusqu'à l'échéance de 40 ans et le capital doit être remboursé en totalité le 1^{er} mai 2064.

Le CAMH a investi le produit des débentures de 120 M\$, moins les frais connexes, dans un CPG non rachetable de 23 mois (*note 4*) portant intérêt à 5,48 %, ce qui lui permettra de toucher des produits d'intérêts jusqu'à ce que les fonds soient nécessaires pour le projet de réaménagement en 2027 (*note 3*). Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les coûts d'emprunt admissibles à l'inscription à l'actif de 6,3 M\$ (5,8 M\$ en 2025) ont été réduits des produits d'intérêts découlant du placement du produit non utilisé de la dette. Par conséquent, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif dans les « Immobilisations en cours de construction » de la catégorie d'immobilisations « Réaménagement ».

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

En plus des intérêts, les remboursements de capital commenceront le 1^{er} novembre 2027, deux fois par année, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre. Les paiements futurs liés à la dette à long terme se composent de ce qui suit :

	Capital \$	Intérêts \$
2027	—	6 295
2028	543	6 295
2029	1 130	6 252
2030	1 190	6 192
2031	1 253	6 129
Par la suite	115 884	131 404
	<u>120 000</u>	<u>162 567</u>

8. Apports reportés

- a) Les apports reportés liés aux fonds de recherche représentent les subventions grevées d'affectations non utilisées pour la recherche. Les variations du solde des apports reportés liés aux fonds de recherche sont les suivantes :

	2026 \$	2025 \$
Solde au début de l'exercice	71 678	67 354
Montants reçus au cours de l'exercice	74 636	88 914
Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice	(69 530)	(84 048)
Montants transférés dans les apports de capital reportés au cours de l'exercice (note 9)	(8 385)	(542)
Solde à la fin de l'exercice	68 399	71 678

- b) Les autres apports reportés représentent le financement grevé d'affectations pour différents programmes non utilisés. Les variations du solde des autres apports reportés sont les suivantes :

	2026 \$	2025 \$
Solde au début de l'exercice	36 113	38 603
Montants reçus au cours de l'exercice	146 756	135 359
Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice	(139 524)	(127 018)
Montants transférés dans les sommes à recevoir du ministère de la Santé ou à payer à celui-ci au cours de l'exercice	(5 534)	(10 831)
Solde à la fin de l'exercice	37 811	36 113

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

9. Apports de capital reportés

Les modifications au solde des apports de capital reportés sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	847 546	787 087
Apports reçus ou à recevoir à des fins d'immobilisations	260 425	91 534
Montants transférés des apports reportés (note 8)	8 385	542
Amortissement des apports de capital reportés	(28 390)	(31 617)
Solde à la fin de l'exercice	1 087 966	847 546

Les soldes indiqués ci-dessus comprennent des apports de 17,7 M\$ (15,5 M\$ en 2025) reçus, mais non encore utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 3).

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 3,9 M\$ (3,8 M\$ en 2025) a été comptabilisée dans l'état de la situation financière, de manière à représenter les coûts estimés liés à l'amiante de deux bâtiments et les coûts de remise en état d'un terrain lié à un cyclotron.

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 788	3 692
Charge de désactualisation	159	96
Solde à la fin de l'exercice	3 947	3 788

11. Régimes d'avantages sociaux

a) Régimes de retraite interentreprises

Les cotisations du CAMH au HOOPP pour l'exercice se sont élevées à 28,0 M\$ (25,0 M\$ en 2025) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la présentation de l'information financière réalisée par HOOPP en date du 31 décembre 2025 indiquait un actif net disponible pour le service des prestations de 131 936 M\$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 120 833 M\$, ce qui représente un excédent de 11 103 M\$.

Les cotisations du CAMH au régime de retraite du SEFPO pour l'exercice ont atteint 0,9 M\$ (0,8 M\$ en 2025) et sont inscrites à titre de charge de rémunération dans l'état des résultats. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la présentation de l'information financière réalisée par le régime de retraite du SEFPO en date du 31 décembre 2025 indiquait un actif net disponible pour le service des prestations de 27 223 M\$ et des obligations au titre des prestations de retraite de 22 492 M\$, ce qui représente un excédent de 4 731 M\$.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

b) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite

Le CAMH offre des régimes de soins de santé et de soins dentaires à certains employés retraités. Au 31 mars de chaque exercice, le CAMH évalue ses obligations au titre des prestations constituées qu'il doit comptabiliser. Les informations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont calculées en fonction de la plus récente évaluation actuarielle effectuée en date du 31 mars 2026.

Le passif au titre des avantages futurs du personnel aux 31 mars comprend les éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 784	2 332
Gain (perte) actuariel non amorti	(171)	118
Passif au titre des prestations constituées	2 613	2 450

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite du CAMH sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Coûts des prestations de la période considérée	179	171
Amortissement des pertes actuarielles	4	4
Charges d'intérêts	110	106
	293	281

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les charges au titre des prestations du CAMH sont les suivantes :

	2026	2025
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	4,80	4,50
Taux tendanciel du coût des soins de santé	6,58	5,60
Taux tendanciel final du coût des soins de santé	3,57	3,57
Taux tendanciel du coût des soins dentaires	3,30	5,00
Charge au titre des prestations		
Taux d'actualisation	4,50	4,70
Taux tendanciel du coût des soins de santé	5,60	5,60
Taux tendanciel final du coût des soins de santé	3,57	3,57

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Les informations complémentaires sur les régimes à prestations déterminées postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Cotisations patronales	130	126
Prestations versées	130	126

12. Agence de la santé publique du Canada (ASPC) – Programme de prévention du suicide

Programme de prévention du suicide du Canada

Le 29 juin 2020, le CAMH a conclu une entente de financement de cinq ans avec l'Agence de la santé publique du Canada (l'« ASPC ») pour un financement d'au plus 21 M\$ pour la mise en œuvre d'un programme de prévention du suicide (*A Multi-Sectoral Community-Based Implementation of a Canadian Suicide Prevention Service: partenariat entre le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), l'Association canadienne pour la santé mentale – National (CMHA National), Service de crises du Canada (SCC) dans le cadre du Programme de promotion de la santé – Prévention du suicide*). Au cours de l'exercice, le CAMH a reçu 68,2 M\$ (45,4 M\$ en 2025) de l'ASPC dans le cadre de ce projet et a comptabilisé des produits de 66,7 M\$ (52,7 M\$ en 2025) et des charges de 66,7 M\$ (52,7 M\$ en 2025). Le financement restant de 1,5 M\$ a été comptabilisé dans les autres apports reportés (*note 8 b*).

13. Entité affiliée

La Fondation du CAMH est une société indépendante sans capital social constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et est un organisme de charité enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation est dotée de son propre conseil d'administration et est responsable de toutes les activités de financement effectuées au nom du CAMH et verse des subventions au CAMH pour l'appuyer dans ses projets. Par conséquent, le CAMH a un intérêt financier dans la Fondation, mais n'a pas de contrôle sur celle-ci, et les comptes de la Fondation ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Au 31 mars 2026, la Fondation détenait des fonds non affectés, des fonds affectés et fonds de dotation totalisant 247,0 M\$ (296,5 M\$ au 31 mars 2025).

Le CAMH a conclu trois ententes de financement avec la Fondation. La subvention de 46,7 M\$ visant à soutenir la phase 1C du projet de réaménagement du CAMH vient à échéance le 31 mars 2033. Le CAMH a reçu 1,7 M\$ en 2026 (2,8 M\$ en 2025). Au total, le CAMH a reçu 43,7 M\$ jusqu'au 31 mars 2026 (42,0 M\$ au 31 mars 2025). La subvention pour l'immeuble de recherche de la phase 1D de 303,5 M\$, visant à soutenir la phase 1D du projet de réaménagement, vient à échéance le 31 mars 2033. Au cours de l'exercice, le CAMH a reçu des subventions de 107 M\$ (81,0 M\$ en 2025) pour un montant cumulatif de 207,0 M\$ (100 M\$ en 2025) à ce jour. La réception du financement en vertu de ces ententes de subvention est conditionnelle à la réception par la Fondation des fonds donnés et le financement peut être limité ou restructuré en tout temps en raison de changements dans le calendrier ou le montant des dons des principaux bailleurs de fonds.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Compte tenu de ce qui précède, pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la Fondation a versé au CAMH 140,4 M\$ (126,0 M\$ en 2025) pour financer des projets d'immobilisations, des projets de recherche et d'autres activités de fonctionnement qui sont comptabilisés dans les subventions de recherche et autres subventions, les apports reportés liés aux fonds de recherche, les autres apports reportés ou les apports de capital reportés.

Au 31 mars 2026, le CAMH a comptabilisé dans les débiteurs un montant à recevoir de la Fondation de 2,3 M\$ (15,3 M\$ au 31 mars 2025) qui se compose de subventions à recevoir et du remboursement de charges d'exploitation payées par le CAMH au nom de la Fondation. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. Actif net grevé d'affectations internes

Les montants affectés par le conseil des fiduciaires servent au financement d'initiatives stratégiques. Au cours de l'exercice, le conseil des fiduciaires a autorisé le virement d'un montant de 31,3 M\$ de l'actif net grevé d'affectations internes vers l'actif net non grevé d'affectations (25,7 M\$ de l'actif net non grevé d'affectations vers l'actif net grevé d'affectations internes en 2025).

15. Éventualités

- a) De temps à autre, le CAMH fait l'objet de poursuites en lien avec ses activités. Dans les cas où il est possible de déterminer une responsabilité éventuelle, la direction estime que le règlement final de la poursuite n'aura pas de conséquence significative sur les états financiers. Dans d'autres cas, étant donné le stade auquel se trouve la poursuite, il n'est pas possible d'estimer le passif potentiel s'y rattachant, le cas échéant. Par conséquent, aucune provision importante n'a été constituée pour pallier une perte dans les états financiers.
- b) Le CAMH est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC consiste en une mise en commun des risques d'assurance de responsabilité civile des hôpitaux membres. Tous les membres du HIROC versent des primes annuelles déterminées selon une méthode actuarielle. Tous les participants peuvent être appelés à verser une cotisation supplémentaire si le HIROC subit des pertes pendant les années où ils étaient membres. Il n'y a pas eu de cotisation supplémentaire durant l'exercice clos le 31 mars 2026.

Le HIROC a cumulé un excédent non affecté, correspondant à la totalité des primes versées par les participants majorées du revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour poursuites, les charges et les charges de fonctionnement. Chaque participant peut avoir droit à des distributions sur sa quote-part de cet excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Il n'y avait aucune distribution à recevoir du HIROC au 31 mars 2026 ni au 31 mars 2025.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

16. Engagements

Les loyers minimaux annuels futurs pour les immeubles au centre-ville et les bureaux de services communautaires sont les suivants :

	\$
2027	4 332
2028	3 789
2029	3 797
2030	3 169
	<u>15 087</u>

Outre les loyers minimaux, les baux prévoient généralement le paiement de frais de fonctionnement. Pour des précisions sur les engagements liés au projet de réaménagement, se reporter à la note 3.

17. Gestion des risques

Le CAMH est exposé à divers risques financiers, dont le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme global de gestion des risques du CAMH se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à atténuer son incidence défavorable potentielle sur la performance financière du CAMH.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt aient une incidence sur la valeur des placements en titres à revenu fixe, les créditeurs à long terme et la dette à long terme du CAMH. Une variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence majeure sur les états financiers, étant donné que les placements en titres à revenu fixe ont surtout des échéances à court terme et que les créditeurs à long terme ainsi que la dette à long terme sont assortis d'un taux fixe.

Risque de crédit

Le CAMH est exposé au risque de crédit lorsqu'un patient ne paie pas des services non couverts par ses assurances et qu'un patient non résident ne paie pas des services qui lui ont été offerts. Ce risque est courant dans les établissements hospitaliers, comme le CAMH, car ces derniers ont l'obligation d'offrir des soins à un patient, quelle que soit sa capacité de payer les services offerts. Le montant des débiteurs attribuable aux patients s'établissait à 1,1 M\$ au 31 mars 2026 (1,0 M\$ au 31 mars 2025).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est limité, car les contreparties sont essentiellement des gouvernements, des banques à charte et d'autres sociétés auxquels des agences de notation nationales ont accordé de bonnes notes de crédit.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Notes des états financiers

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

31 mars 2026

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CAMH ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à l'échéance. Le CAMH tire une partie importante de ses produits de fonctionnement du ministère de la Santé sans engagement ferme de ce dernier au regard du financement pour les exercices futurs. Le CAMH gère son risque de liquidité en faisant des prévisions concernant ses flux de trésorerie provenant de ses activités, en anticipant ses activités de placement et de financement et en préservant ses facilités de crédit afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de fonds pour répondre à ses exigences financières actuelles et futures. Le CAMH conclura des ententes d'emprunt afin d'obtenir du financement pour les immobilisations lorsque d'autres sources ne sont pas disponibles.